



SEANCE DU 27 MARS 2023

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 27 du mois de mars, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 21 mars 2023, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

Procurations : 7

Votants : 27

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Carine QUINOT, Maud RIBERA, Juliane VILLACAMPA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Eric TOUBOUL, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :

21 mars 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents non excusés : Ø

Pouvoirs :

Madame Quitterie HILDEBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Coline COUREAU a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Madame Bernadette MAYLIE a donné procuration à Madame Carine QUINOT

Monsieur Jeremie ELAN a donné procuration à Madame Juliane VILLACAMPA

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Secrétaire de séance : Alexandre d'INCAU

Objet : Approbation de l'affectation des résultats 2022 du budget principal

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'approbation du compte administratif 2022 du budget principal ;


COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération 5 - CM du

CONSIDERANT les éléments détaillés ci-dessous :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report budgets eau et assainissement inclus)	5 958 918,36
Résultat d'investissement antérieur reporté (report budgets eau et assainissement inclus)	4 617 792,23
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022	
Solde d'exécution de l'exercice	-1 545 596,63
Solde d'exécution cumulé (à reporter au 001 en 2023)	3 072 195,60
RESTE A REALISER AU 31/12/2022	
Dépenses d'investissement	3 095 573,94
Recettes d'investissement	604 565,50
Solde	-2 491 008,44
RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	581 187,16
Besoin de financement	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	1 178 516,04
Solde d'exécution cumulé	7 137 434,40
TOTAL A AFFECTER à 2023 pour les besoins prévisionnels en investissement	5 000 000.00
TOTAL A REPORTER 002	2 137 434.40

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'affecter le résultat cumulé 2022 de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

Affectation en section d'investissement (1068)	= 5 000 000.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2023 (Report à nouveau créateur 002)	= 2 137 434.40 €

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Percepteur et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS